

PESSAC – Réunion publique Projets de requalification Avenue de Noès

Compte rendu de la réunion publique du jeudi 7/11/2024 de 18h30 à 21h
Salle du conseil municipal à Pessac

Participants :

- Mme Sabine Jacob-Neuville, Maire-Adjointe des quartiers Verthamon Haut-Brion, Les Échoppes-Le Vallon, Casino, Bourg, Noès et Le Monteil. Déléguée au numérique
- M. Stéphane Mari, Adjoint aux proximités, mobilités, sécurité et espaces publics. Conseiller métropolitain.
- Mr Maysounave, Groupement Moe Verdi
- M. Macedo, Groupement Moe LS2
- Mme Cheyrou, cheffe de projets PT SUD
- Mme Roger, chargée d'opérations PT SUD
- Représentants Syndicat de Quartier de Noès et fédération syndicat de quartier.

Nombre de participants : 36 participants

Introduction de la réunion par Monsieur Mari

- Définition du périmètre d'étude et de conception (Avenue de Noès entre l'avenue Roger Cohé et l'avenue de Graves et Avenue des Graves entre l'avenue de Noès et le pont de l'Orient). L'aménagement du giratoire Cohé / Noès sera étudié dans le cadre du projet connexe du Bus Express.
- Contexte financier et les engagements de travaux souhaités : plan d'actions opérationnelles en 2025 au droit du collège et des travaux de requalification sur l'ensemble de l'itinéraire pas avant 2027.

A l'appui d'un diaporama joint à ce compte-rendu, Mme Cheyrou présente la démarche proposée et les grands jalons projetés du calendrier prévisionnel pour penser le réaménagement de l'avenue de Noès.

Un diagnostic est présenté par la conduite d'opération pour permettre un premier temps d'échange et de retour d'usages avec le public.

La deuxième partie de la réunion permet d'évoquer les orientations et les pistes programmatiques d'aménagement à prioriser avec le public sur la base des présentations :

- D'une esquisse travaillée par le bureau d'étude Verdi et le paysagiste associé LS2 pour une requalification à long terme de l'itinéraire.
- Les pistes d'actions préfiguratrices qui pourraient être déployées à court terme sur la section prioritaire au droit du collège (entre l'avenue Roger Cohé et l'avenue Baraillet)

Principaux sujets abordés avec les participants en complément des informations présentées du diaporama :

- **L'opportunité de la programmation :** Une participante interroge le choix de traiter l'avenue de Noès comme une opération prioritaire au titre du CODEV car « les cycles sont séparés des flux de véhicules et qu'il y a peu de piétons sur l'avenue en conflit avec les cycles ». *Ce choix a été fait lors des négociations de contrat de codéveloppement 2024- 2027. Les derniers comptages confirment la présence de nombreux piétons sur la voie : 130 Piétons recensés coté avenue des Graves et + de 900 coté Collège. C'est à ce niveau qu'il y a le plus de conflits et des demandes de sécurisation des modes actifs par les usagers.*

- **Comment s'organisera la réflexion sur le projet global :**

Le projet de requalification général d'un linéaire de près de 1200m implique un coût d'opération supérieur à 1,9 Millions d'euros. De fait, les collectivités s'inscrivent dans une procédure de concertation règlementaire. Au droit du collège, elles souhaitent néanmoins un programme d'actions en 2025

- **Le stationnement**

Les participants valident le diagnostic présenté. Plusieurs riverains font remonter des stationnements gênants sur trottoirs entraînant des ornières sur les revêtements parfois meubles alors que des places restent disponibles un peu plus loin sur la voie. Des véhicules sont aussi stationnés sur les aménagements cyclables et des habitudes d'arrêts inadaptées de livreurs sont constatées. Le trottoir côté pair est impacté par les réseaux aériens qu'il serait souhaitable d'enfourir.

Plusieurs participants évoquent le besoin de maintenir une offre de stationnement à l'équilibre dans le projet définitif.

- **L'apaisement de la vitesse automobile et sécurisation des traversées piétonnes :**

Plusieurs riverains expriment un ressenti de vitesses excessives qui est confirmée par les comptages. Ils partagent l'idée que la largeur de la chaussée et la minéralité de la voie incitent aux accélérations. *Des mesures d'accompagnement et d'apaisement pour réduire les vitesses pratiquées seront à rechercher dans l'aménagement et les actions qui vont être proposées par la MOE.*

La limitation à 30 km/h sur l'avenue de Noès et les zones 30 sur les voies adjacentes sont à mieux mettre en évidence. Il est évoqué l'inscription sur la chaussée du texte « ZONE 30 » – à étudier.

Les personnes présentes confirment l'intérêt de conserver le feu d'appel piétons pour la traversée au droit du collège. Les automobilistes sortant de RAVEL confirment cependant qu'ils n'ont pas de visibilité sur ce feu quand ils veulent s'engager sur l'avenue de Noès. Lors de la précédente réunion, ils étaient plutôt favorables à l'inversion du sens de circulation sur Ravel avec une interdiction de tourner à gauche depuis Noès.

Le service de gestion du trafic de la métropole souhaite étudier la suppression de ce feu d'appel piéton. Cette suppression doit pour autant s'accompagner d'équipement de voirie pour mieux sécuriser la traversée si le feu était supprimé. Il est évoqué la mise en service d'une traversée en deux temps comme ils en existent plusieurs sur l'agglomération. Cette suppression ne semble pas envisageable sans acquisition foncière. A étudier.

Un participant évoque la possibilité de revoir l'accès du collège par la rue Barailot.

L'hôpital et le collège seront approchés en phase de conception pour préciser plus spécifiquement les contraintes ou besoins liés à leur activité d'accueil du public, accès stationnement, besoin de livraison, plan Vigipirate renforcé : favoriser une meilleure surveillance des abords – éviter les attroupements, sécuriser les rassemblements des élèves devant l'entrée du collège – espace élargi pour gérer les flux + peu de possibilités d'assises).

- **Le foncier**

La copropriété du Burck interroge sur la gestion des haies. Elles n'ont pas été toutes transférées à Bordeaux Métropole.

La poursuite des études permettra d'identifier et préciser les limites foncières du projet. Contact est pris avec la copropriété.

- **Des questions sur l'exploitation de chantier sont posées**

La définition d'orientation d'aménagement ne permet pas, à ce stade de préciser les conditions d'exploitation du chantier. Toutefois, le maintien d'un sens de circulation automobile serait préférable.

- **Des questions sur la gestion des eaux pluviales sont aussi posées**

L'aménageur intègre dans ces propositions des solutions hydrauliques pour ne pas aggraver les fonds servants (solution compensatoire, variantes avec matériaux perméables...) des études de sols et d'infiltration sont intégrées à la phase de conception pour affiner les solutions possibles de gestions hydrauliques.

Document joint :

Diaporama présenté en séance.